ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agregation

Question écrite n° 14833

Texte de la question

M Charles Ehrmann fait part a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de son inquietude devant les mesures de « simplification » de l'agregation qu'il envisage de prendre. Il craint, a terme, une remise en cause globale de ce concours, ce qui ne manquerait pas d'accelerer l'effondrement d'une culture de qualite et, en abaissant le niveau des enseignants, de diminuer celui des etudiants. Il lui demande, en consequence, de maintenir l'actuel systeme, et notamment de conserver la differenciation entre concours externe et interne.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que le directeur des personnels enseignants des lycees et colleges a ete charge, en etroite liaison avec le doyen de l'inspection generale de l'education nationale, les directions concernees et les universites, de faire au ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, des propositions d'amenagement de la structure et du contenu de l'ensemble des concours de recrutement des personnels du second degre. Des reflexions vont donc s'engager aven l'ensemble des parties interessees, et notamment des presidents des jurys des concours en cause, de maniere a ce que les decisions utiles soient prises apres une large concertation, en temps opportun, pour leur mise en oeuvre a la session 1991 des concours.

Données clés

Auteur : M. Ehrmann Charles
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14833
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2873